

FUMER TUE • JETER UN MÉGOT POLLUE

en **4** points

1 UNE SOURCE MAJEURE DE POLLUTION

Selon une étude récente de la Commission européenne, les mégots de cigarette seraient le déchet plastique le plus retrouvé sur les plages européennes, juste après les bouteilles en plastique¹. En 2017 déjà, l'association SurfRider identifiait les mégots comme les principaux déchets retrouvés dans l'environnement, qu'il s'agisse des plages, des fonds marins, des rivières ou des lacs.²

On estime entre 20 000 à 25 000 tonnes la quantité de mégots jetés chaque année en France.

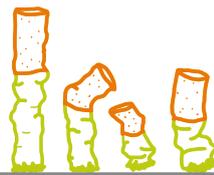
Au-delà de la pollution visuelle, ces déchets représentent surtout une source de pollution environnementale :

- le filtre contient des matières plastiques (acétate de cellulose) : un mégot peut mettre plus de dix ans pour se dégrader ;
- le filtre contient plusieurs milliers de substances chimiques (acide cyanhydrique, naphthalène, nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb³) dont certaines sont toxiques pour les écosystèmes ;
- un mégot jeté par terre et emporté par les eaux aura toutes les chances de rejoindre les mers et les océans.



LES GRANDES VILLES FRANÇAISES ASPHYXIÉES PAR LES MÉGOTS

- **2 milliards** de mégots (350 tonnes) ramassés chaque année à Paris
- **500 millions** de mégots à Marseille Provence métropole
- **200 millions** de mégots (35 tonnes) à Bordeaux
- **100 millions** de mégots à Lille
- **60 millions** de mégots à Nantes



2 UN COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ

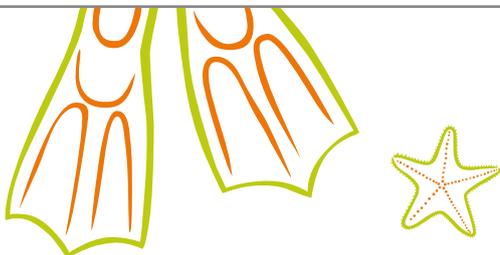
UN COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ

Le ramassage des mégots sur la voie publique est actuellement à la charge des services propreté des collectivités. Il en est de même pour l'entretien des plages publiques.

Le ramassage est financé par les impôts locaux, avec un coût moyen annuel de la propreté urbaine par habitant estimé à 38€ et un coût moyen annuel de la propreté au kilomètre de voirie estimé à 13 000€ (source : Association des villes pour la propreté urbaine), pouvant atteindre plus de 90 000€ par kilomètre de voirie pour certaines collectivités (par exemple la métropole marseillaise).

QUELQUES EXEMPLES

- Coût annuel pour la propreté du Grand Lyon : **55 M€**
- Coût annuel pour la propreté de Creil : **1,5 M€**
- Coût annuel pour la propreté de Valence : **3,2 M€**
- Coût annuel de nettoyage des plages de Saint-Jean-de-Luz : **259 000€** (2,3 hectares de plage)
- Coût annuel de nettoyage des plages de Fleury d'Aube : **102 000€** (6 km de plage)
- Coût annuel de nettoyage des plages de Narbonne-Plage : **115 000€** (4,8 km de plage)



¹ Commission staff working document - Impact assessment : "Reducing Marine litter"

² Source : Bilan environnemental des initiatives océanes 2017 de SurfRider

³ Source : INPES

3

POLLUEUR – PAYEUR : RESPONSABILISER LES INDUSTRIELS DU TABAC SUR LES DÉCHETS QU'ILS GÉNÈRENT

Au-delà d'éventuels engagements volontaires des industriels du tabac à court terme, le Gouvernement pourrait les soumettre au principe de la responsabilité élargie des producteurs, tel que pratiqué dans de nombreux autres secteurs.

En application du principe pollueur-payeur, les industriels du tabac prendraient alors en charge la gestion des déchets de leurs cigarettes. Cette gestion reposerait sur le versement d'une éco-participation à un éco-organisme, à l'instar de ce qui existe déjà sur de très nombreux produits du quotidien (emballages ménagers, bouteilles en plastique, appareils électriques et électroniques, meubles, etc.).

L'objectif de cette éco-participation est de permettre le financement des actions d'information, de prévention, de collecte et d'élimination des déchets.



4

RENFORCER LE CIVISME DES FUMEURS

En parallèle de cette action menée par le Gouvernement et visant à mobiliser les industriels du tabac, il est indispensable que les fumeurs intègrent que jeter leurs mégots n'est pas un geste banal, mais bel et bien une action polluante qui pèse lourdement sur notre environnement et notre qualité de vie, qui s'avère coûteuse aussi bien pour collectivité que pour la nature.

Aussi, des actions concrètes visant à prévenir cette pollution sont mises en place par de nombreuses collectivités ;

- installation en nombre de cendriers dans le mobilier urbain ;
- financement de campagnes d'information et de sensibilisation ;
- contraventions (68€) pour sanctionner le geste de jeter des mégots sur la voie publique.

REPÈRES

En 2017, **54 525 tonnes** de tabac ont été vendues dans le réseau des buralistes en France, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de **18,2 Md€**.

Source : direction générale des douanes et des droits indirects



C

CALENDRIER

14 juin 2018 | Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, rencontre individuellement les industriels du tabac pour leur demander de prendre rapidement des engagements volontaires pour lutter activement contre la pollution due aux mégots de cigarettes.

Septembre 2018 | Nouvelle rencontre entre Brune Poirson et les industriels pour faire un point d'étape précis sur les actions envisagées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La filière de gestion des déchets repose en France depuis près de 30 ans sur une double responsabilité conjointe : celle du consommateur et celle du producteur. Cela implique :

- pour les consommateurs**, de jeter leurs déchets dans les contenants adaptés ;
- pour les fabricants**, de se mobiliser pour l'écoconception, l'organisation de la collecte, du tri et le cas échéant le recyclage des produits qu'ils mettent sur le marché.